NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

MISE EN OEUVRE DE LA GESTION ADAPTATIVE PROGRESSIVE 2022 À 2026

Mars 2022

Déclaration de reconnaissance du territoire

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) reconnaît que, depuis notre création, nous avons travaillé au sein de plusieurs territoires autochtones. Nous sommes reconnaissants envers les nombreuses collectivités autochtones et municipales qui ont travaillé avec nous au cours des 20 dernières années.

Nous reconnaissons également qu'actuellement, nous travaillons dans le nord-ouest de l'Ontario, au sein du territoire traditionnel de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake, avec Wabigoon et le canton d'Ignace.

Dans le sud de l'Ontario, nous travaillons au sein du territoire traditionnel de la Nation ojibwée de Saugeen (NOS), avec ses deux collectivités – les Chippewas de la Première Nation non cédée de Nawash et les Chippewas de la Première Nation de Saugeen – ainsi qu'avec la municipalité de South Bruce.

Nous reconnaissons en outre que, tant dans le nord-ouest que dans le sud, nous avons le privilège de travailler avec d'autres Premières Nations et organisations autochtones, avec des collectivités métisses et la Métis Nation of Ontario, de même qu'avec plusieurs collectivités municipales qui ont toutes manifesté leur intérêt à en apprendre davantage sur notre travail.

Dans le cadre de notre engagement envers la réconciliation, nous reconnaissons les injustices historiques et actuelles subies par beaucoup trop de collectivités autochtones et nous nous engageons à faire tout ce que nous pouvons pour favoriser le bien-être des collectivités avec lesquelles nous travaillons.

Table des matières

Bienvenue — 2

Vision, mission et valeurs — 3

Engagement envers la transparence — 4

Présentation de la SGDN — 6

Calendrier de planification — 8

Sélection d'un site — 9

Principaux éléments du dépôt — 10

Centre d'expertise — 11

Réconciliation et savoir autochtone — 12

Coût et financement — 15

Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements — 17

Priorités de planification — 18

Élaboration d'une Stratégie intégrée canadienne pour les déchets radioactifs — 30

Assurer la gouvernance et la reddition de comptes — 31

Glossaire — 33

Ce qu'on nous a dit — 35

Faites-nous part de vos réflexions — 39

Bienvenue au document *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2022 à 2026*.

Il s'agit du plan stratégique quinquennal qui guidera la SGDN dans notre mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.



Vision, mission et valeurs

Vision

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

Mission

L'objectif de la SGDN est d'élaborer et de mettre en oeuvre, de concert avec le public canadien, une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

Valeurs

SÛRETÉ

Nous accordons la plus haute des priorités à tous les aspects de la protection du public et de nos employés – que ce soit sur le plan de la sûreté de l'environnement, classique, nucléaire et radiologique – dans tout ce que nous faisons.

INTÉGRITÉ

Nous agissons de manière franche, honnête et respectueuse.

EXCELLENCE

Nous nous appuyons sur les connaissances, la compréhension et la pensée innovante de la plus haute qualité et cherchons continuellement à nous améliorer dans tout ce que nous faisons, dans une poursuite constante de l'excellence.

COLLABORATION

Nous favorisons une participation inclusive et nous tenons compte de l'avis de tous, dans un esprit de confiance mutuelle, de dialogue constructif et de véritable partenariat.

RESPONSABILITÉ

Nous assumons la responsabilité de nos actions, y compris en ce qui a trait à la gestion avisée, prudente et efficiente des ressources.

TRANSPARENCE

Nous communiquons de manière ouverte et responsable les informations qui permettent de saisir notre approche, nos processus et nos décisions.

Engagement envers la transparence

La SGDN est résolue à agir avec transparence.

En fait, la transparence constitue l'une de nos valeurs fondamentales. Ce plan de mise en oeuvre annuel est l'un des moyens que nous prenons pour respecter cet engagement. Ces plans sont des documents « vivants ». Ils évoluent et se développent dans le temps. Chaque année, nous révisons nos plans en tenant compte de la progression de nos travaux, de ce que nous ont dit les collectivités et le public, des avancées scientifiques et technologiques, de l'éclairage fourni par le savoir autochtone, de l'évolution des valeurs sociétales et des changements apportés aux politiques publiques.

Malgré la pandémie de COVID-19 qui a sévi jusqu'en 2021, la SGDN n'a cessé de travailler en vue de faire avancer le plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié, tout en veillant à protéger à la fois nos employés et le public. La pandémie a continué de nous forcer à nous adapter à des circonstances changeantes. Le plan canadien est justement conçu pour favoriser une telle adaptation; ce principe est inscrit dans la fibre même de notre organisation et nous avons trouvé des façons innovantes en 2021 de maintenir notre cadence de travail.

À certains moments de l'année, nous avons oscillé entre la collaboration en personne et la collaboration virtuelle, en tenant compte des directives de la santé publique les plus récentes. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, notre travail de collaboration s'est fait virtuellement, afin de protéger la santé et la sécurité des collectivités avec lesquelles nous travaillons et de notre personnel. Nous avons mené plusieurs activités en ligne, allant d'ateliers environnementaux et de séances de concertation sur le transport dans les régions hôtes potentielles à des réunions d'échange de connaissances avec nos homologues étrangers. Les leçons que nous avons apprises pourront servir à guider notre plan de mise en oeuvre dans le futur, si nous sommes de nouveau confrontés à des défis similaires.

Allant de l'avant, nous continuerons d'élargir la gamme des possibilités que nous offrons aux personnes intéressées par le plan canadien de participer à notre processus. Compte tenu de ce que nous avons appris pendant la pandémie, nous sommes maintenant mieux outillés que jamais pour discuter à distance avec les auditoires concernés.

Pendant la pandémie, nous avons aussi innové dans d'autres domaines que notre travail virtuel. Par exemple, au début de la pandémie, nous avons déterminé, en collaboration avec nos principaux partenaires et fournisseurs, comment reprendre la fabrication et l'inspection des prototypes physiques des conteneurs et des équipements que nous mettons au point, en utilisant des processus virtuels et à distance. Pendant que la pandémie évoluait, nous avons réussi à mettre en place des mesures de santé et de sécurité appropriées afin de pouvoir reprendre la collaboration en personne là où elle était nécessaire.

La flexibilité soutient nos progrès. Malgré les défis posés par la pandémie, nous avons maintenu notre cadence – au printemps de 2021, nos travaux de forage ont repris dans la région de Wabigoon-Ignace et ont commencé dans la région de la NOS-South Bruce. Avant la fin de l'année, nous avions terminé nos forages dans la région de Wabigoon-Ignace. Les tests et l'analyse des carottes rocheuses extraites dans les deux régions sont maintenant bien avancés.

Nous demeurons en bonne voie de pouvoir choisir un site à la date prévue, soit en 2023, une année charnière pour le plan canadien. Les défis posés par la pandémie ont été relevés et les échéances à long terme pour la construction et le début de l'exploitation du dépôt sont demeurées inchangées.

À la fin de 2020, le ministre des Ressources naturelles du Canada nous a demandé de diriger un processus de concertation distinct avec les Canadiens et les peuples autochtones en vue de l'élaboration d'une Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs. Ces travaux sont principalement axés sur les déchets de faible et moyenne activité, pour lesquels il n'existe à l'heure actuelle aucun plan à long terme. En 2021, nous avons écouté des collectivités de tout le Canada, des peuples autochtones, des universitaires, d'un large éventail de groupes d'intérêts et des experts techniques. Leurs contributions éclaireront les recommandations pratiques que nous ferons au gouvernement canadien concernant une stratégie exhaustive de gestion des déchets radioactifs.

Tout au long de ce rapport, vous pourrez prendre connaissance du travail accompli par la SGDN avec les collectivités pour faire en sorte que le plan canadien respecte le caractère unique du futur site de dépôt. Le projet n'ira de l'avant que dans une région avec des hôtes informés et consentants, où la municipalité, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres municipalités de la région travaillent ensemble à sa mise en oeuvre.

Votre point de vue est essentiel à la mise en oeuvre du plan canadien. Chaque année, nous demandons aux Canadiens et aux peuples autochtones de contribuer par des commentaires au plan de mise en oeuvre qui éclairera et guidera nos travaux. Notre formulaire de commentaires sur le plan de mise en oeuvre est disponible en ligne.

Nous vous invitons à suivre le lien www.nwmo.ca/implementationplan pour nous faire part de vos réflexions d'ici le 10 juin 2022.

Vous pouvez également nous envoyer un courriel à l'adresse learnmore@nwmo.ca ou nous envoyer une lettre par la poste. Dans toute réponse écrite, veuillez indiquer votre nom, votre adresse postale et vos coordonnées.

Veuillez adresser votre réponse à :

Lisa Frizzell
Vice-présidente des communications, SGDN
Re. : Plan de mise en oeuvre 2022 à 2026
22, avenue St. Clair Est, 4e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Présentation de la SGDN

Depuis près de 60 ans, le Canada utilise l'énergie nucléaire comme source d'énergie fiable et à faible teneur en carbone pour alimenter nos foyers et nos entreprises. Aujourd'hui, alors que la demande mondiale d'énergie augmente et que la nécessité de lutter contre les changements climatiques s'intensifie, l'énergie nucléaire occupe une place de plus en plus importante dans la conversation.

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) joue un rôle capital en aval du cycle du combustible. Nous avons été chargés de mettre en oeuvre un plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur, et ce, d'une manière qui protégera les gens et l'environnement pour les générations à venir.

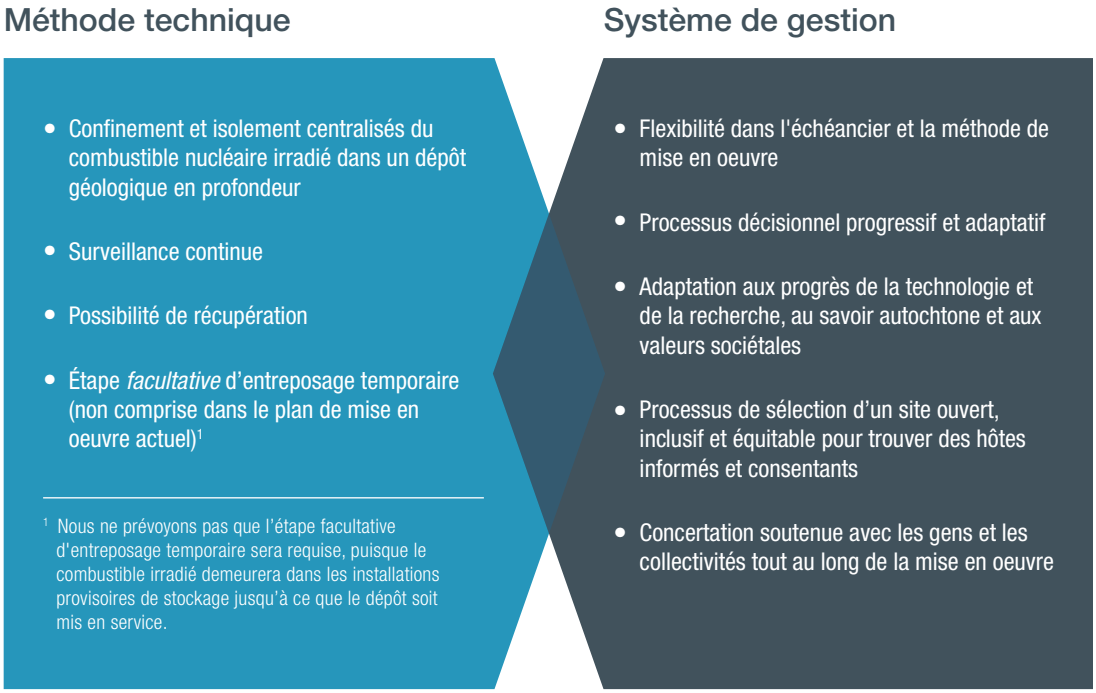
En 2002, le gouvernement canadien a ordonné l'établissement de la SGDN en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Nous sommes une organisation indépendante, sans but lucratif, qui est financée par les propriétaires de déchets au Canada : Ontario Power Generation, Énergie Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée.

À l'heure actuelle au Canada, le combustible nucléaire irradié est entreposé dans des installations autorisées situées en surface. Bien que cette approche soit sûre, elle est de nature temporaire et il est largement reconnu qu'elle ne convient pas pour le long terme. Les Canadiens et les peuples autochtones nous ont clairement dit qu'ils reconnaissaient l'importance d'agir dès maintenant pour trouver une solution à long terme et de ne pas laisser cette tâche aux générations futures.

Le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), est le fruit d'un dialogue tenu pendant trois ans avec les Canadiens et les peuples autochtones, notamment des spécialistes et le public. Il est fondé sur les valeurs et les objectifs qu'ils avaient ensemble identifiés comme étant importants. En 2007, le gouvernement du Canada a choisi la GAP comme plan national pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.

Une étape importante se profile maintenant à l'horizon, puisque nous prévoyons choisir le site du dépôt en 2023. Pour faire un bon choix, nous devrons nous appuyer sur tout le travail que nous avons accompli pour près de 20 ans. Devant un projet d'une telle complexité et d'une telle portée générationnelle, il est essentiel que nous restions concentrés sur nos prochains objectifs, sans perdre de vue nos objectifs à plus long terme.

Le plan canadien : La Gestion adaptative progressive



La GAP est une méthode technique (ce que nous envisageons de construire) et un système de gestion (comment nous travaillerons avec les gens pour y parvenir). La méthode technique consiste à construire un dépôt géologique en profondeur au sein d'une formation rocheuse appropriée pour confiner et isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié. Le système de gestion a comme élément central un processus de décision progressif et adaptatif, qui est soutenu par la concertation publique et un apprentissage continu.

Un système de transport sûr et sécuritaire sera également mis au point pour transporter le combustible nucléaire irradié depuis les installations où il est actuellement entreposé, à titre provisoire, jusqu'au site du dépôt.

Le projet comprend également la planification d'un Centre d'expertise, qui sera établi sur le site choisi ou à proximité de celui-ci. Il soutiendra initialement la mise à l'épreuve et l'évaluation pluriannuelles du site, principalement en ce qui concerne les questions de sûreté et le bien-être de la collectivité. Le centre deviendra par la suite un carrefour canadien et international d'échange de connaissances.

Calendrier de planification

Malgré la persistance de la pandémie de COVID-19, les travaux de la SGDN ont progressé en 2021, et le calendrier des activités d'évaluation des sites, retardées en 2020 en raison des arrêts de travail, a été respecté. Nous demeurons en bonne voie de pouvoir choisir un site à la date prévue, soit en 2023. Les calendriers liés à la construction du dépôt et au commencement de l'exploitation demeurent également inchangés.

Élaboration du plan canadien	2002	La SGDN est créée.
	2005	La SGDN réalise pendant trois ans une étude avec des personnes intéressées, dont des spécialistes, des peuples autochtones et des membres du public canadien.
	2007	Le gouvernement du Canada choisit la Gestion adaptative progressive (GAP) et confie à la SGDN le mandat d'en entreprendre la mise en oeuvre.
Élaboration du processus de sélection d'un site	2008 à 2009	Des travaux sont menés avec des citoyens pour concevoir un processus de sélection d'un site centralisé optimal pour le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise.
Choix d'un site à l'aide du processus de sélection d'un site	2010	Le processus de sélection d'un site est lancé. Il comprend un programme visant à fournir de l'information, à répondre aux questions et à sensibiliser le public.
	2010 à 2015	Vingt-deux collectivités manifestent initialement un intérêt pour le projet. En collaboration avec les collectivités intéressées, la SGDN mène des évaluations de présélection, puis des études de bureau d'évaluation préliminaire et des activités de concertation communautaire. Les régions les moins susceptibles de répondre aux exigences du projet ne sont plus considérées pour le projet.
	2015 à 2023	La SGDN élargit le processus d'évaluation pour ajouter des études sur le terrain. Les régions les moins prometteuses sont retranchées à mesure que le processus d'élimination progresse.
	2023	Un site optimal unique est choisi.
Vers la construction	2024	La caractérisation détaillée du site débute. La description du projet est présentée, ce qui lance l'évaluation d'impact fédérale. La demande de permis pour la préparation du site est présentée à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Une mise à jour du cadre de planification du transport est publiée (mis à jour tous les trois ans).
	2026	Les études pour l'évaluation d'impact sont présentées dans le cadre du processus réglementaire.
	2027	La grande ouverture du Centre d'expertise a lieu.
	2028	L'évaluation d'impact est approuvée (estimation). Le permis pour la préparation du site est accordé (estimation).
	2029	La demande de permis de construire est présentée à la CCSN.
	2032	Le permis de construire est accordé (estimation).
	2033	La construction commence.
Début de l'exploitation	2040 à 2045	L'exploitation du dépôt géologique en profondeur débute. Le transport du combustible nucléaire irradié vers le dépôt commence.

Sélection d'un site

La SGDN dirige depuis plusieurs années un processus axé sur les collectivités, qui vise à trouver un site sûr où établir un dépôt géologique en profondeur pour confiner et isoler le combustible nucléaire irradié canadien.

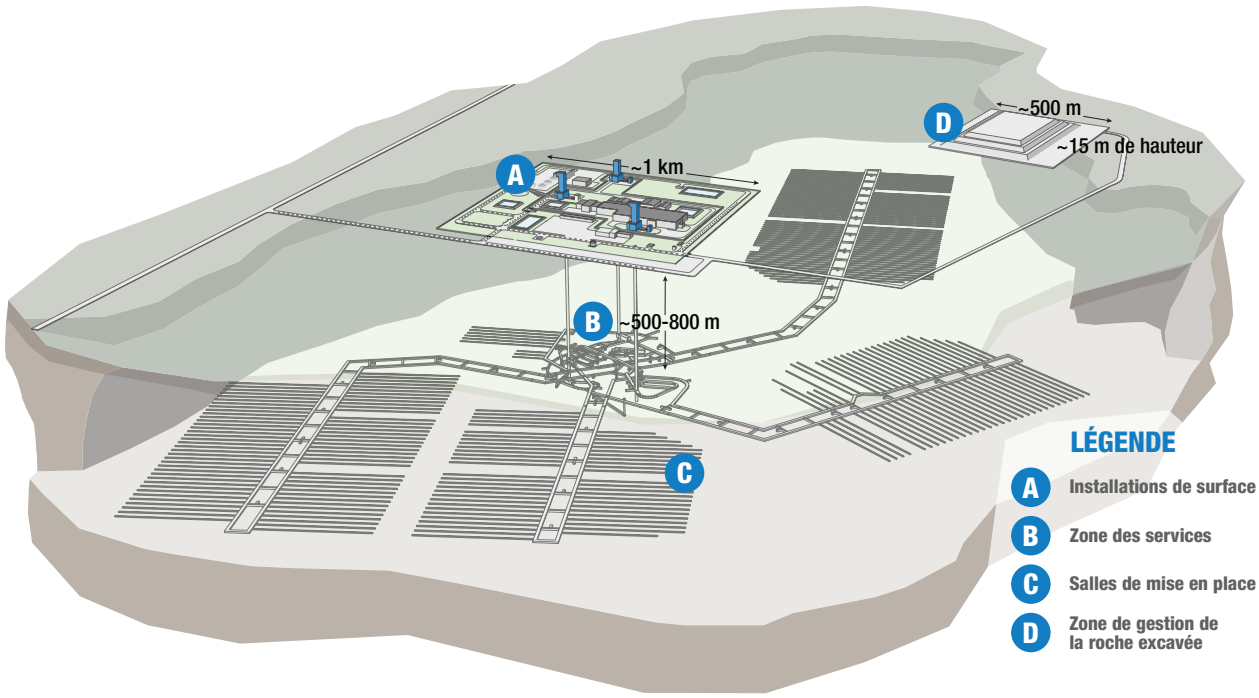
Nous avons lancé ce processus en 2010 et, au cours des deux années suivantes, 22 municipalités et collectivités autochtones ont exprimé de leur propre initiative l'intérêt à en apprendre davantage sur le projet et d'explorer leur aptitude à l'accueillir. Au fil du temps, nous avons progressivement réduit notre champ d'action à deux sites potentiels par le biais d'un programme exhaustif de concertation sociale et d'évaluations techniques visant à évaluer la sûreté du dépôt et du transport, de même que la possibilité de créer des partenariats solidaires et résilients.

En ce moment, nos activités liées à la sélection d'un site se concentrent sur deux régions restantes, les deux situées en Ontario – la région de Wabigoon-Ignace, dans le nord-ouest, et la région de la NOS-South Bruce, dans le sud. Tout au long de l'année 2021, nous avons réalisé des évaluations techniques plus détaillées sur les deux sites. Nos discussions constructives avec les collectivités sur l'établissement de partenariats ont avancé et nous avons exploré comment la mise en oeuvre du projet pourrait favoriser le bien-être des collectivités concernées. Nous demeurons en bonne voie de pouvoir choisir un site unique optimal d'ici 2023.

Pendant que le processus de sélection d'un site avance, nous maintiendrons notre engagement fondamental à ce que le projet n'aille de l'avant que dans une région avec des hôtes informés et consentants, où la municipalité, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres de la région travaillent ensemble à sa mise en oeuvre.

Pour en savoir plus sur le processus de sélection d'un site, visitez la page www.nwmo.ca/sitingprocess.

Principaux éléments du dépôt



Cette illustration montre le plan conceptuel des installations de surface ainsi qu'une superficie approximative de 1500 acres (600 hectares) de la zone souterraine des services et des salles de mise en place pour un dépôt géologique en profondeur construit sur le site proposé dans une formation de roche cristalline. La conception continuera d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le dépôt géologique en profondeur est basé sur un système à barrières multiples conçu pour confiner et isoler de manière sûre et à très long terme le combustible nucléaire irradié. Construit à plus de 500 mètres sous terre, le dépôt consistera en un réseau de salles de mise en place où sera stocké le combustible nucléaire irradié. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques internationales.

À la surface, le dépôt comprendra des installations où le combustible irradié sera reçu, inspecté, puis remballé dans des conteneurs de conception spéciale qui seront enchâssés dans une boîte tampon en argile de bentonite. Le combustible sera ensuite envoyé au puits principal afin d'être stocké sous terre.

Le dépôt comprendra une zone de services centralisée, qui assurera la ventilation souterraine par la voie de trois puits situés dans une zone sécurisée unique. L'aménagement comprendra aussi de multiples tunnels d'accès, qui permettront d'aménager les salles de mise en place aux endroits où la roche est la plus stable. Les boîtes tampons renfermant les conteneurs de combustible irradié seront disposées dans des salles de mise en place horizontales et tous les espaces vides seront remblayés avec des pastilles de bentonite.

Pour préparer le processus de décision réglementaire et la construction, la SGDN a commencé à réaliser des dessins conceptuels de l'aménagement du dépôt sur la base des informations tirées des évaluations géoscientifiques et des premiers forages réalisés dans les régions hôtes potentielles. Ce processus est de nature itérative – la SGDN continuera d'affiner la conception du dépôt à mesure que nous recueillerons des renseignements propres à chacun des sites. Le site proposé dans la région de Wabigoon-Ignace se situerait dans une formation de roche cristalline et dans la région de la NOS-South Bruce, il serait dans une formation de roche sédimentaire.

Pour une description plus exhaustive du projet, voir *Description d'un dépôt géologique en profondeur et d'un Centre d'expertise pour le combustible nucléaire irradié canadien* à l'adresse www.nwmo.ca/backgrounders.

Centre d'expertise

Un Centre d'expertise sera établi à l'emplacement du dépôt ou à proximité une fois que le site hôte aura été choisi. L'emplacement exact sera déterminé en collaboration avec les collectivités hôtes.

Il deviendra un carrefour canadien et international d'échange de connaissances et offrira des possibilités pour les gens de se renseigner sur le projet par le biais de galeries d'exposition publiques et de présentations interactives. Le centre pourra également servir de carrefour de sensibilisation au savoir, à la culture, à l'histoire et aux traditions autochtones.

La conception et l'utilisation du centre seront définies en collaboration avec les résidents de la région choisie, y compris des collectivités des Premières Nations et métisses. La SGDN travaillera avec les collectivités locales afin de préciser une vision pour le Centre d'expertise qui correspondra aux exigences et aux aspirations des collectivités.

Le centre sera initialement utilisé pour soutenir un programme pluriannuel d'essais et d'évaluation du site axé sur la sûreté technique et le bien-être de la collectivité. Il sera le siège de recherches techniques et sociales ainsi que de programmes de démonstration technologique auxquels contribueront des scientifiques et d'autres experts de la SGDN et du monde entier appartenant à un large éventail de disciplines.

Le Centre d'expertise comprendra une installation d'essais techniques où seront mis au point les matériaux et l'équipement qui seront utilisés dans le dépôt. Cette installation soutiendra aussi les activités de construction et d'exploitation du dépôt.



Un artiste représente de ce à quoi pourrait ressembler le Centre d'expertise, en guise d'exemple. La conception définitive sera élaborée en collaboration avec les résidents de la région.

Réconciliation et savoir autochtone

La SGDN demeure fidèle à notre engagement de comprendre le savoir autochtone, de l'honorer et de l'intégrer dans tous nos travaux. Cet engagement se traduit de nombreuses façons, notamment par la supervision assurée par notre équipe des relations avec les Autochtones, par les avis fournis par le Conseil des aînés et des jeunes de la SGDN, par la représentation autochtone au sein de notre organisation – y compris de notre équipe de direction et de notre Conseil d'administration – par les politiques concrètes qui guident nos travaux et par les échanges réguliers que nous avons avec les collectivités des Premières Nations et métisses. Cet engagement n'est pas seulement essentiel pour établir de bonnes relations. Il constitue aussi une démonstration importante du travail utile et bon que nous faisons dans toutes les sphères de nos activités.

Au cours des cinq prochaines années, la SGDN continuera de mettre en oeuvre notre *Politique sur la réconciliation* (2019) (www.nwmo.ca/reconciliationpolicy), de mesurer nos progrès et d'incorporer le savoir autochtone dans tout ce que nous faisons. Ces efforts témoignent de notre engagement à répondre à l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation, qui incitait le secteur des entreprises à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones et à éduquer son équipe de gestion et son personnel relativement à l'histoire des peuples autochtones.

Réconciliation

À la SGDN, nous reconnaissons l'importance d'établir de bonnes relations avec les peuples autochtones qui résident dans les territoires où nous travaillons.

Afin d'asseoir de solides bases pour travailler avec les peuples autochtones, la SGDN a publié en 2019 notre *Politique sur la réconciliation*, qui définit la manière dont nous contribuerons à la réconciliation dans toutes nos activités. Les efforts de réconciliation permettent à la SGDN d'établir des relations constructives avec toutes les collectivités participant au processus de sélection d'un site, relations fondées sur l'amour, la confiance, l'honnêteté, l'humilité, le courage, le respect et la sagesse. Conformément à notre politique, la SGDN continuera d'avoir des échanges concrets avec les collectivités et les organisations des Premières Nations, métisses et municipales pendant que nous travaillerons ensemble à la mise en oeuvre du plan canadien.

La SGDN continuera aussi de reconnaître la vérité sur les injustices passées et les défis que nous devons relever aujourd'hui, ainsi que de chercher des façons de créer ensemble un avenir meilleur. La politique exige que la SGDN établisse avec les collectivités des Premières Nations et métisses des rapports qui seront basés sur le respect de leurs langues, de leurs coutumes, de leur culture et de leurs institutions. De plus, nous travaillerons avec les collectivités pour soutenir les occasions de favoriser la réconciliation dans leur région.

L'année dernière, l'équipe chargée des relations avec les Autochtones a travaillé avec Reciprocal Consulting – une entreprise autochtone spécialisée dans l'évaluation et la surveillance des affaires liées aux Autochtones – pour produire notre rapport annuel sur la réconciliation et un tableau de bord des relations avec les Autochtones, qui seront évalués par rapport au référentiel pour s'assurer que nous respectons les engagements décrits dans notre *Politique sur la réconciliation* (2019). Le référentiel sur la réconciliation est utilisé pour évaluer notre contribution à la réconciliation, identifier nos lacunes et déterminer ce que nous pourrions faire pour progresser en tant qu'organisation. Mesurer nos progrès aide à instaurer la réconciliation comme valeur fondamentale, ce qui se manifeste par la façon dont nous agissons en tant qu'organisation. Tout au long de l'avancement du projet, nous veillerons à ce que tous nos travaux favorisent la réconciliation.

Nous continuons d'utiliser notre outil d'évaluation des efforts de réconciliation pour examiner nos documents importants. Nous avons effectué 13 évaluations en matière de réconciliation des politiques de la SGDN, et nous avons appliqué l'outil aux stratégies de concertation régionales et à la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs. Nous avons également utilisé l'outil d'évaluation à l'extérieur de notre organisation, notamment avec certaines de nos universités partenaires, afin d'appliquer cette optique dans le cadre de l'expansion de leurs programmes de recherche liés à notre travail.

Dans le cadre du processus d'apprentissage de notre équipe, nous avons identifié des domaines d'amélioration pour l'outil d'évaluation et nous l'avons révisé pour le rendre plus convivial et plus clair, de même que pour faire en sorte qu'il soit plus accessible et favorise un dialogue plus approfondi. Cela améliorera son efficacité lorsque nous l'appliquerons à l'avenir.

La formation de sensibilisation culturelle est l'un des moyens par lesquels la SGDN soutient l'apprentissage de notre équipe. En date de décembre 2021, 95 pour cent des membres du personnel de la SGDN avaient suivi une formation de sensibilisation culturelle et la formation ReconciliACTION (ou la première partie de notre formation sur la réconciliation), et 80 pour cent avaient suivi la deuxième partie de notre formation sur la réconciliation. La troisième partie de notre formation sur la réconciliation a été déployée à l'automne 2021 et notre programme de formation sur les relations avec les Autochtones continue d'évoluer.

Les mesures que nous prendrons pour appliquer la *Politique sur la réconciliation* (2019) témoigneront de notre contribution à cet important mouvement en faveur du changement.



Savoir autochtone

La SGDN est résolue à intégrer le savoir autochtone dans tout ce que nous faisons. Nous avons appuyé notre travail sur les importants enseignements des gardiens du savoir autochtone. Ces enseignements portent notamment sur le rôle et la signification des choses spirituelles et des cérémonies, la compréhension des lois naturelles, le respect de notre mère la Terre et la création d'un espace pour donner voix aux Autochtones.

Par exemple, lors du choix d'un emplacement pour un forage, le savoir autochtone, notamment celui acquis par le biais des cérémonies, a contribué au processus décisionnel, parallèlement aux études géoscientifiques et aux études environnementales. De plus, sur les deux sites potentiels, des experts autochtones locaux travaillent avec nous pour veiller à ce que les protocoles autochtones guident nos activités sur le terrain. Cela permet de créer un espace sûr où les spécialistes de la science occidentale et les gardiens du savoir autochtone peuvent tirer des enseignements sur le territoire, ce que nous continuerons de favoriser au fil de l'avancement du projet.

En 2021, nous avons à nouveau organisé deux ateliers qui ont fourni des occasions d'explorer les recoupements qui existent entre le savoir autochtone et la science occidentale. Les participants à ces ateliers comprenaient des gardiens du savoir autochtone, des aînés autochtones, des scientifiques, des professionnels de l'industrie et des employés de la SGDN.

Les discussions de l'atelier ont porté sur la relation sacrée que les gardiens du savoir autochtone ont avec l'eau, le rôle d'intendance qu'ils ont à son égard et les points communs qui relient cette perspective à celle de la science occidentale. Nous avons exploré les raisons pour lesquelles la gestion de l'eau est importante, de même que les rôles que jouent la durabilité, les changements climatiques et l'intendance environnementale dans les initiatives de gestion de l'eau, tant à partir de la vision autochtone du monde que de la vision non autochtone. Nous avons appris que la gouvernance de l'eau doit inclure la protection de l'eau et que nous devons réparer les torts qui ont été causés à l'eau.

Nous avons également appris que l'eau a une histoire à raconter et nous avons la responsabilité d'écouter cette histoire et d'en tirer des enseignements. L'eau a des forces vitales, ce qui implique que nous avons certains devoirs et responsabilités à son égard pour garantir son respect, sa protection et son entretien. Tous les participants ont été encouragés à commencer à établir une relation personnelle avec l'eau.

Nous avons de plus intégré les perspectives autochtones dans nos présentations sur l'eau, un sujet d'une importance capitale pour les gens. Plusieurs collectivités participant à notre processus de sélection d'un site nous ont demandé de leur fournir davantage de renseignements sur les façons dont nos travaux protégeront l'eau. Depuis 2017, nous avons préparé trois présentations qui examinent la relation avec l'eau, l'argile et le cuivre, tous des éléments essentiels du système à barrières multiples de notre dépôt géologique en profondeur, et nous continuons de nous en servir dans nos activités de concertation.

Élaborées avec la participation de collectivités autochtones, ces présentations incorporent les enseignements autochtones sur l'eau, l'argile et le cuivre, et la façon dont elles sont données s'inspire de la tradition orale. La SGDN a donné cinq de ces présentations en 2021. Nous continuerons de rechercher des occasions de présenter ces enseignements essentiels dans le futur.

On pense souvent à tort que le savoir autochtone ne s'applique qu'à la connaissance de la terre, alors qu'en fait, il couvre également la gestion des ressources, les sciences, la gouvernance, la résolution des conflits et bien d'autres choses encore. Par exemple, notre service des ressources humaines a pris des dispositions pour intégrer le savoir autochtone dans ses activités, en se coordonnant avec l'équipe des relations avec les Autochtones pour offrir des cercles du partage et ainsi continuer de soutenir la santé mentale pendant la pandémie de COVID-19.

Au cours des cinq prochaines années, nous continuerons de chercher des occasions d'intégrer le savoir autochtone dans tout ce que nous faisons et de créer un espace permettant de tirer des enseignements des cérémonies et d'appliquer les connaissances ainsi acquises au processus décisionnel de la SGDN.

Coût et financement

Le public canadien s'attend à ce que les fonds nécessaires à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu. Les mesures prises satisfont à cette exigence.

Le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié est financé par les propriétaires de déchets au Canada : Ontario Power Generation (OPG), Énergie Nouveau-Brunswick (ÉNB), Hydro-Québec (HQ) et Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL). En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*), chacune de ces quatre sociétés était tenue d'établir son propre fonds en fiducie et d'y verser une contribution annuelle pour faire en sorte que l'argent requis pour financer le projet soit disponible au moment voulu.

La contribution de chacune de ces sociétés à son fonds en fiducie est basée sur le nombre de grappes de combustible nucléaire irradié qu'elle a produites et qu'elle continuera de produire. Les sommes versées couvrent les coûts fixes que la SGDN devra payer, selon les estimations, pour construire, exploiter, surveiller et déclasser un dépôt géologique en profondeur, ainsi que les coûts variables liés à la gestion de chacune des grappes de combustible. Ce processus est conçu pour assurer le financement à long terme du plan canadien.

Pour de plus amples informations sur les sommes versées aux fonds en fiducie, veuillez vous reporter au *Rapport annuel de 2021 de la SGDN* (www.nwmo.ca/annualreport2021). En sus de ces contributions aux fonds en fiducie, les propriétaires de déchets sont également tenus de financer le budget de fonctionnement annuel de la SGDN.

Contributions totales aux fonds en fiducie : Année 2022

Propriétaire	Solde des fonds en fiducie (millions $) Décembre 2021	Contributions aux fonds en fiducie (grappes engagées et futures) (millions $)* 2022
OPG	5025	52
ÉNB	205	4
HQ	182	0
ÉACL	59	1
Total	5471	57

* Les versements annuels aux fonds en fiducie doivent se faire au plus tard 30 jours après la présentation du rapport annuel. La date de versement du 30 avril est supposée aux fins d'illustration.

La SGDN a comme responsabilité de déterminer, selon toute vraisemblance, quels coûts devront être assumés pendant la durée du projet et de prévoir des fonds pour couvrir les dépenses associées aux imprévus. Nous appliquons un système pour estimer les exigences de financement et pour communiquer avec les propriétaires de déchets de façon à ce qu'ils versent les sommes requises aux fonds en fiducie.

De nombreux facteurs influenceront le coût à long terme du plan canadien : le volume de combustible nucléaire irradié à gérer, l'emplacement de l'installation, l'infrastructure environnante, le type et les caractéristiques de la formation rocheuse hôte, la conception du dépôt ainsi que le temps qui sera consacré à la surveillance du site après que le combustible aura été stocké. Le Canada a jusqu'à maintenant produit environ 3,1 millions de grappes de combustible nucléaire irradié et d'autres grappes seront produites chaque année par les réacteurs nucléaires qui continueront de générer de l'électricité.

La SGDN a effectué en 2021 une mise à jour complète de l'estimation du coût du projet. Les estimations de la sorte servent de base à la planification financière et à l'établissement des sommes qui devront être versées dans les fonds en fiducie dans les années à venir. Pour les besoins de la planification, notre estimation du coût est basée sur une quantité prévue d'approximativement 5,5 millions de grappes de combustible. D'après ce volume, le coût du cycle de vie du projet – du début du processus de sélection d'un site, en 2010, jusqu'à l'achèvement du projet après environ 175 ans – s'élèverait approximativement à 26 milliards $ (en dollars de 2020). Ce chiffre couvre les nombreuses décennies du cycle de vie du projet, lequel se poursuivra bien au-delà du début du siècle prochain.

Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements

La SGDN s'est engagée à surveiller les développements locaux, nationaux et internationaux qui pourraient changer le contexte dans lequel nous évoluons ou avoir une incidence directe sur le projet. Nous continuons de surveiller les avancées qui se font dans le secteur de l'énergie, les innovations qui touchent la gestion des déchets nucléaires, les changements apportés aux politiques énergétiques et environnementales, les développements potentiels liés à la construction de nouveaux réacteurs, l'évolution des attentes, des valeurs et des idées de la société ainsi que les nouveaux développements liés aux autres initiatives canadiennes de gestion des déchets nucléaires.

Au Canada, des travaux sont en cours dans le secteur nucléaire pour faire progresser la technologie des petits réacteurs modulaires (PRM). La SGDN serait responsable de la gestion à long terme de tout déchet de combustible nucléaire qu'ils produiraient. Nous travaillons avec les concepteurs de PRM pour identifier les types de déchets de combustible qui pourraient en résulter. Une fois que nous aurons suffisamment d'informations à ce sujet, nous déterminerons comment optimiser et traiter les déchets de combustible en vue de leur gestion à long terme, quel impact ils pourraient avoir sur la conception du dépôt et comment adapter nos formules de financement pour inclure les nouveaux producteurs.

Nous mettons à jour chaque année un dossier de suivi des progrès réalisés dans le retraitement du combustible nucléaire irradié et dans les technologies de remplacement qui pourraient être utilisées pour la gestion du combustible nucléaire irradié (www.nwmo.ca/adaption). Nous assurons aussi un suivi des quantités de combustible nucléaire irradié qui pourraient être produites pour en tenir compte dans la conception du dépôt et nous publions ces données (www.nwmo.ca/howmuchfuel).

Un des principes fondamentaux de la Gestion adaptative progressive est l'engagement à adapter les plans en fonction des commentaires reçus dans le cadre des activités de concertation. À titre d'exemple, nous avons élaboré un cadre de planification du transport d'après ce que les collectivités et les personnes intéressées par le plan canadien nous ont dit. À partir de 2020, nous l'avons diffusé publiquement en vue d'une concertation plus large. En 2021, nous avons affiné le cadre en fonction des commentaires fournis par les Canadiens et les peuples autochtones.

Autre exemple encore, nous avons adapté nos plans réglementaires en réponse aux changements apportés à la *Loi sur l'évaluation d'impact* en 2019. De plus amples informations sur le plan réglementaire sont fournies à la section *Processus de décision réglementaire* du présent rapport.

Priorités de planification

À la SGDN, nous articulons nos plans de travail autour de sept priorités – l'ingénierie, l'évaluation des sites, la sûreté, la mobilisation, le processus de décision réglementaire, les partenariats et le transport.

Notre engagement envers la réconciliation et l'intégration du savoir autochtone dans notre travail guide nos efforts dans tous nos domaines prioritaires.

Au cours des cinq prochaines années, nous passerons de la phase de la sélection d'un site à celle du processus de décision réglementaire. Ces priorités de planification reflètent les nombreuses activités qui devront être menées au cours de cette période de transition.

Dans cette section, nous décrivons nos plans en fonction de ces sept catégories de travaux.





INGÉNIERIE

La SGDN :

- Fera la preuve que notre système de barrières ouvragées répond aux exigences de sûreté et qu'il peut être produit de manière efficace et efficiente;
- Finalisera la conception d'une installation pour le site choisi afin de soutenir la prise de décision réglementaire;
- Entreprendra les travaux de conception préliminaire du dépôt.

Le dépôt géologique en profondeur est une approche reconnue à l'échelle internationale et qui fait consensus au sein de la communauté scientifique pour ce qui est de la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. De multiples barrières ouvragées seront mises en place dans une formation rocheuse stable pour confiner et isoler à grande profondeur sous terre le combustible nucléaire irradié.

Au cours des cinq prochaines années, nous affinerons les modèles conceptuels propres aux sites envisagés en incorporant les données recueillies par le biais des forages exploratoires et des études environnementales préliminaires de référence. Ce travail soutiendra le processus décisionnel lié au choix du site et, à la fin, la conception préliminaire progressera en fonction de l'emplacement choisi. Ces informations serviront aussi de base à la préparation des demandes et des évaluations réglementaires.

Nous continuerons d'optimiser nos processus et nos techniques pour renforcer la confiance dans la robustesse du système de barrières ouvragées et de chacun de ses éléments. Nous intégrerons aussi dans nos modèles les informations les plus récentes tirées de nos activités en cours de recherche-développement par le biais d'examens interdisciplinaires menés par notre comité d'examen de la recherche technique.

De plus, de 2022 à 2026, la SGDN :

- Achèvera la conception, la fabrication et la mise à l'essai des prototypes de conteneurs pour le dépôt et des systèmes tampons et de mise en place;
- Exploitera une installation de mise à l'épreuve et de démonstration des prototypes pour l'évaluation des barrières ouvragées;
- Réalisera les essais à pleine échelle de mise en place du système de barrières ouvragées à notre installation d'essai et de démonstration;
- Continuera de tenir à jour les informations sur l'estimation des coûts du projet;
- Soutiendra la préparation de la description du projet et des évaluations requises pour le processus réglementaire;
- Fera réaliser par des pairs indépendants des examens des caractéristiques et aspects particuliers de la conception des barrières ouvragées et sollicitera des examens du programme de mise à l'essai du système de barrières ouvragées.



ÉVALUATION DES SITES

La SGDN :

- Réalisera suffisamment d'études géoscientifiques et de travaux de surveillance environnementale de référence préliminaires pour étayer le choix du site;
- Entreprendra d'autres forages géotechniques et la collecte de données de référence sur le site choisi.

De 2022 à 2026, la SGDN choisira un site optimal unique et passera ensuite à l'étape du processus d'autorisation et de décision réglementaire.

Au cours des cinq prochaines années, les activités d'évaluation des sites passeront de l'évaluation préliminaire des deux sites potentiels restants à la caractérisation détaillée du site choisi.

Pour faire en sorte que nous intégrions le savoir autochtone de manière appropriée, nous sollicitons l'avis des gardiens du savoir local concernant la planification et la réalisation de nos études. Des experts autochtones locaux veillent à ce que les protocoles autochtones guident toutes les activités sur le terrain. Ces activités comprennent des études de vérification culturelle des secteurs potentiellement touchés, des cérémonies tenues avant la réalisation des travaux et des formations de sensibilisation culturelle données au personnel et aux sous-traitants qui travaillent sur le terrain.

Pendant que l'évaluation des sites se poursuivra de 2022 à 2026, nous travaillerons avec les municipalités intéressées et les collectivités des Premières Nations, métisses et autres de la région afin de les aider à réfléchir aux effets environnementaux, sociaux, culturels et économiques que le dépôt géologique en profondeur pourrait avoir. Faire participer les résidents de l'ensemble des régions hôtes potentielles garantira qu'un large éventail de retombées et d'incidences potentielles sera pris en considération alors que nous progresserons au-delà du choix d'un site.

Pendant que la SGDN travaille à la sélection d'un site qui accueillera le dépôt géologique en profondeur, nous continuons d'échanger avec les citoyens de diverses façons, en partie pour soutenir les collectivités qui explorent le projet et qui se demandent si elles sont prêtes à l'accueillir. Le plan canadien est constamment adapté pour refléter les priorités de nos collectivités hôtes potentielles.

En 2021, nous avons poursuivi nos activités géoscientifiques sur le terrain dans les deux régions hôtes potentielles, y compris le forage et l'essai de trous de sonde et l'installation de réseaux de surveillance des eaux souterraines peu profondes. Les évaluations de sites et travaux environnementaux, sociaux et techniques se poursuivront dans les deux régions au cours des prochaines années, comme nous l'avons décrit tout au long de ce rapport.

De plus, de 2022 à 2026, la SGDN :

- Soutiendra la mise en oeuvre du projet en menant un dialogue sur des sujets précis comme la protection des gens et de l'environnement, les retombées du projet et l'intendance du territoire;
- Poursuivra nos études sur le terrain, y compris nos forages géotechniques, et utilisera les facteurs relevés par les gardiens du savoir autochtone pour éclairer les évaluations géoscientifiques, techniques, environnementales et de sûreté;
- Soutiendra le processus de sélection d'un site propice à l'établissement du dépôt géologique en profondeur dans un endroit sûr en menant des études géoscientifiques à proximité des collectivités intéressées;
- Soutiendra le processus de décision réglementaire et entreprendra les études de caractérisation détaillée pour confirmer que le site choisi est techniquement propice à l'établissement du dépôt géologique en profondeur.

SÛRETÉ

La SGDN :

- Élaborera des études de cas préliminaires propres aux sites à l'étude;
- Mettra à jour les modèles d'évaluation de la sûreté qui serviront de base au processus de décision réglementaire;
- Poursuivra les recherches afin d'étayer le dossier de sûreté et développera l'expertise nécessaire pour soutenir la phase réglementaire.

La SGDN est résolue à protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir. Nous accordons la priorité à tous les aspects de la sécurité du public et des employés dans tout ce que nous faisons, y compris la sécurité environnementale, classique, nucléaire et radiologique.

Le dépôt géologique en profondeur sera construit dans une formation rocheuse propice au confinement et isolement sûrs et à long terme du combustible nucléaire irradié. Dans le cadre du futur processus d'autorisation, il faudra démontrer que la performance du dépôt sur ce site satisfait aux exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou les surpasse.

La SGDN a amorcé l'élaboration des études liées aux dossiers de sûreté des deux sites toujours envisagés dans le processus de sélection d'un site. Nous utilisons pour ces sites nos méthodes d'évaluation de la sûreté pré-fermeture et post-fermeture. Ce travail comprend l'examen des caractéristiques du système de dépôt en fonction des conditions propres à chacun des sites ainsi que la confirmation que les personnes et l'environnement seront protégés à long terme dans une série de scénarios.

La sûreté est un sujet de discussion important pour les collectivités, qui continuent de trouver et de poser des questions sur des sujets tels que : le système à barrières multiples, les évaluations de la sûreté et la gestion de l'eau pendant la construction et l'exploitation du dépôt. Pendant que nous continuons d'améliorer notre connaissance des sites, nous partageons notre compréhension de la sûreté avec les collectivités par le biais de présentations et de nos plateformes numériques, de même qu'en mettant à leur disposition des spécialistes de la SGDN.

De plus, de 2022 à 2026, la SGDN :

- Continuera de participer à des projets communs de recherche avec des organisations internationales et des sociétés homologues d'autres pays tels que la Suède, la Suisse, la Finlande, la France, la Corée, le Japon et le Royaume-Uni. Cela permet à la SGDN de tirer parti de l'expérience d'autres pays, tout en se tenant au courant de l'état des connaissances géoscientifiques et des dossiers de sûreté développés pour diverses formations rocheuses hôtes;
- Liera des partenariats de recherche avec des universités pour garantir si le travail technique de la SGDN est scientifiquement rigoureux et pour assurer le développement de jeunes ingénieurs et scientifiques qui auront des connaissances dans la gestion des déchets. La SGDN continuera notamment de tenir notre Symposium annuel sur les géosciences et notre Atelier sur la science des barrières ouvragées, où se réunissent des chercheurs universitaires et de l'industrie.
- Fera de la sensibilisation sur le rôle important que joue le savoir autochtone dans nos projets, en partie en proposant des formations et en parrainant des ateliers sur le savoir autochtone et la science occidentale pour nos partenaires de recherche;
- Continuera d'inculquer à nos employés une solide culture de la sûreté et de la sécurité pendant que nous nous préparons à la phase des autorisations réglementaires du projet, notamment en créant et en maintenant un milieu où les employés assument proactivement la responsabilité de leur sécurité et de celle de leurs collègues, et ce, dans toutes leurs activités.



MOBILISATION

La SGDN :

- Élaborera une stratégie en matière de ressources humaines et mettra en oeuvre des systèmes informatiques et autres infrastructures de soutien afin de préparer les prochaines phases de travail après la sélection du site;
- Commencera la planification, la conception et les appels d'offres pour la construction du Centre d'expertise.

La planification se poursuit en vue de déterminer comment le plan canadien sera mis en oeuvre après la sélection d'un site en 2023. Une fois le site optimal choisi, les activités s'accéléreront à l'échelle locale et régionale.

Ce projet national d'infrastructure de grande envergure générera des retombées économiques importantes. Le nombre d'emplois créés dans la région hôte dépendra en partie de l'emplacement du dépôt. Les retombées comprendront les emplois directs générés sur le site du dépôt et dans les environs, les emplois indirects créés par les fournisseurs et les sous-traitants qui participeront au projet, et les emplois induits par les dépenses faites par les personnes employées dans la région.

La SGDN cherchera à mettre en place un effectif équitable, diversifié et inclusif, à maximiser les possibilités d'emplois à l'échelle locale – la municipalité et la région environnante, y compris les collectivités des Premières Nations et métisses – et à renforcer les capacités des collectivités en investissant dans des initiatives de formation et d'éducation.

Le choix du site marquera aussi pour la SGDN le début d'une transformation organisationnelle en plusieurs phases. Comme nous nous concentrerons sur une seule région hôte, nous devrons accroître nos ressources dans cette région, faire en sorte que nous ayons en place la technologie requise pour soutenir le plan canadien et acquérir les droits sur les terrains où seront établis les installations de la SGDN et le Centre d'expertise. Nous déménagerons aussi nos opérations à l'emplacement choisi pour le dépôt.

À l'interne, nous nous préparerons à cette intensification de nos activités en mettant progressivement en place les ressources humaines, organisationnelles et informationnelles nécessaires pour entreprendre les travaux de caractérisation détaillée, pour présenter les demandes réglementaires et pour construire et exploiter le dépôt géologique en profondeur.

De plus, de 2022 à 2026, la SGDN :

- Élaborera des plans de travail et identifiera les ressources requises pour réaliser les travaux de caractérisation détaillée, les évaluations environnementales, les modèles conceptuels ainsi que la préparation du dossier de sûreté pour la région d'établissement choisie à l'appui au processus de réglementation;
- Continuera de renforcer nos effectifs dans les régions hôtes potentielles et d'offrir aux entrepreneurs locaux des possibilités de contrats liés à la mise en oeuvre du projet;
- Renforcera la culture de sûreté et d'apprentissage de l'organisation, une culture qui encourage et soutient l'apprentissage continu des employés;
- Investira dans le développement des compétences et des capacités des jeunes et autres membres des municipalités et des collectivités des Premières Nations et métisses participant au processus de sélection d'un site afin de les aider à bien se positionner pour décrocher les emplois générés par le plan canadien;
- Continuera d'utiliser les outils et technologies de l'information pour automatiser les processus, soutenir les initiatives stratégiques et numériser les informations, le contenu et les dossiers. Nous utiliserons aussi l'intelligence artificielle, l'intelligence d'affaires et l'analyse des données pour améliorer notre efficience opérationnelle et nos prises de décisions cruciales;
- Continuera de renforcer la culture de l'entreprise en appliquant des comportements, des normes et des outils organisationnels appropriés, y compris des plateformes technologiques. Cette culture englobera la recherche de l'excellence dans la gestion des projets, la création de partenariats solides, la promotion de la diversité et de l'inclusion, l'engagement envers la réconciliation et l'intégration du savoir et des pratiques autochtones dans tout notre travail.

PROCESSUS DE DÉCISION RÉGLEMENTAIRE

La SGDN :

- Préparera, en collaboration avec les collectivités, les demandes visant à amorcer le processus de décision réglementaire;
- Amorcera le processus de décision réglementaire avec les collectivités partenaires.

L'objectif prioritaire de la SGDN dans notre mise en oeuvre du plan canadien est de protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir. Nous devrons démontrer que le projet respectera ou surpassera les rigoureuses exigences réglementaires établies en matière de protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité de la population et de l'environnement, et que le Canada saura remplir ses engagements internationaux.

Nos investigations des sites et les études techniques associées seront menées en conformité avec les exigences municipales, provinciales et fédérales pertinentes. Nous nous tenons au courant de tous les changements réglementaires qui pourraient toucher le projet.

Par exemple, la SGDN a déjà commencé, et continuera de le faire au cours des cinq prochaines années, de réaliser des études en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* adoptée en 2019. Nous avons adapté nos plans à cette modification législative. Nous prévoyons lancer officiellement le processus de décision réglementaire en 2024.

Nous continuerons d'interagir avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) conformément aux dispositions d'un accord spécial conclu avec elle pour la période menant à la présentation d'une demande de permis.

De plus, de 2022 à 2026, la SGDN :

- Mettra au point des méthodologies d'évaluation de l'impact du projet, en collaboration avec les collectivités municipales et autochtones des régions hôtes potentielles, en prévision du lancement officiel du processus de décision réglementaire;
- Trouvera des possibilités d'améliorer notre compréhension des conditions locales et régionales actuelles, en collaboration avec les collectivités et d'autres. Cela comprend la collaboration avec les collectivités autochtones pour intégrer le savoir autochtone local à cette compréhension afin d'étayer les évaluations environnementales, sociales, sanitaires et économiques;
- Établira des programmes de surveillance environnementale dans les régions hôtes potentielles, en collaboration étroite avec les membres des collectivités et les gardiens du savoir autochtone;
- Travaillera avec les collectivités hôtes potentielles en vue de définir leur rôle dans le processus de décision réglementaire et ensuite faciliter leur participation;
- Travaillera avec la CCSN et les autres autorités réglementaires pour pleinement comprendre les exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et comment cette loi s'applique à la mise en oeuvre du projet;
- Préparera la documentation requise pour lancer le processus fédéral d'évaluation d'impact et le processus de décision réglementaire;
- Déposera la description du projet requise pour amorcer le processus d'évaluation d'impact;
- Entreprendra le processus d'évaluation d'impact et préparera les rapports nécessaires pour l'obtention des permis requis après avoir reçu de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada les Lignes directrices relatives à l'évaluation d'impact et le Plan d'autorisation pour le site proposé.

Le plan de prise de décision réglementaire

Une fois qu'un site aura été choisi en 2023, la SGDN se concentrera sur le processus de décision réglementaire qui permettra de passer à la construction du dépôt géologique en profondeur si les approbations sont accordées. Ces décisions réglementaires feront l'objet d'un examen indépendant par les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux et par un comité d'examen désigné. Le processus sera ouvert et transparent et permettra la participation des membres du public qui voudront y participer.

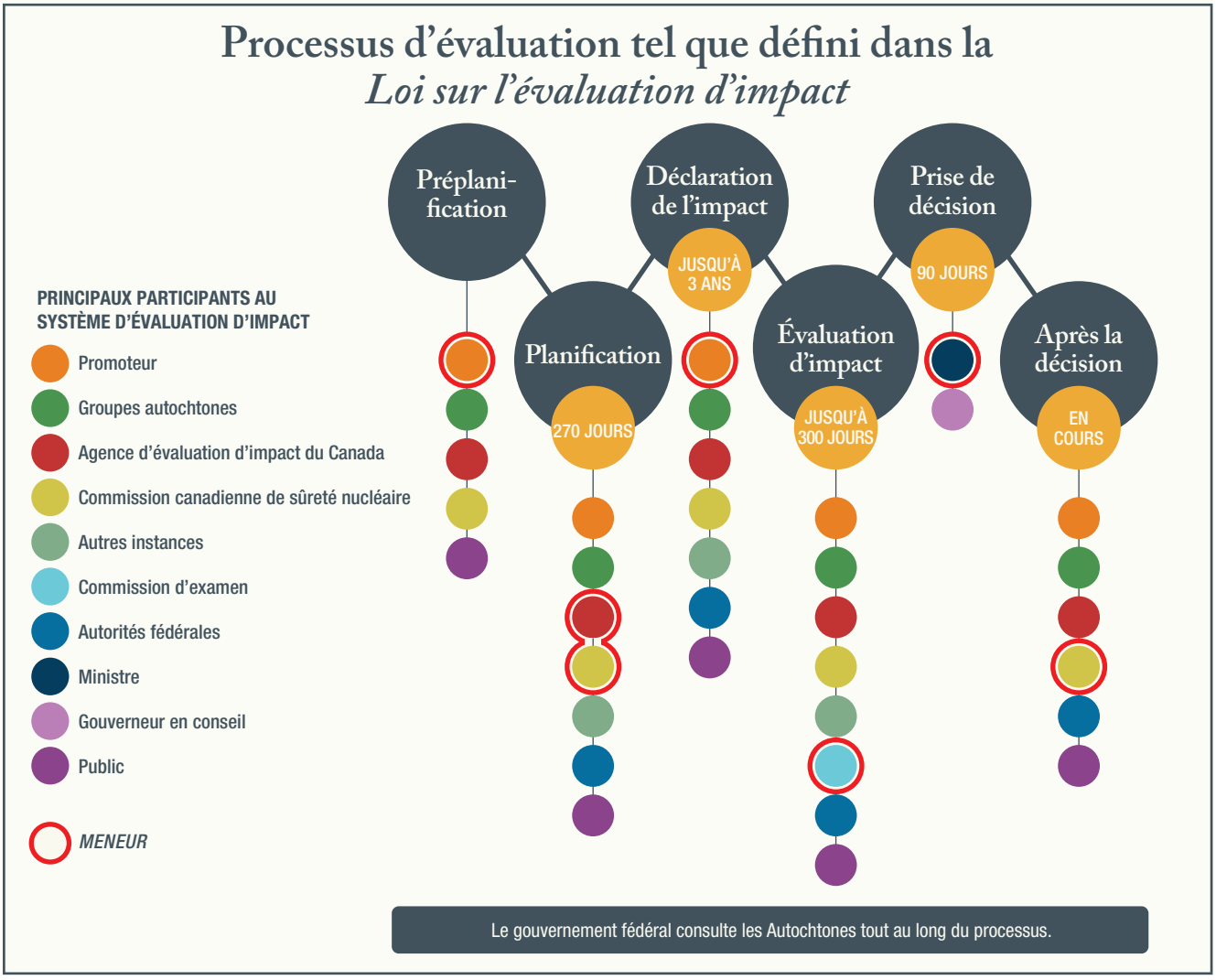
Deux processus de décision réglementaire intégrés seront mis en oeuvre :

- Une évaluation d'impact conforme à la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- La délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Ensemble, ces processus aideront le gouvernement à évaluer divers aspects du projet pour déterminer s'il doit aller de l'avant, notamment la sûreté, la durabilité, les effets négatifs, la sécurité nationale et les répercussions sur les peuples autochtones.

La SGDN et les collectivités hôtes du projet entreprendront un vaste programme de travail s'étendant sur plusieurs années. Globalement, notre objectif est de passer à la préparation du site sélectionné d'ici 2028.

Pour de plus amples informations sur le processus de décision réglementaire, suivez ce lien : www.nwmo.ca/regulatory.



PARTENARIATS

La SGDN :

- Bâtira avec les collectivités des partenariats solidaires et résilients qui aboutiront à des accords de partenariat mutuellement acceptables;
- Choisira le site optimal pour le dépôt géologique en profondeur, dans une région associée à des hôtes informés et consentants.

La SGDN travaillera avec les collectivités des régions hôtes potentielles à établir les partenariats durables et résilients nécessaires à la mise en oeuvre du projet. De 2022 à 2023, nous continuerons d'explorer la possibilité de créer un partenariat avec les collectivités municipales et autochtones de chaque région hôte potentielle.

En collaboration avec les collectivités, nous suivons une feuille de route et un cheminement qui nous mèneront vers un partenariat. Cette feuille de route décrit la séquence des principaux sujets que nous devons explorer au regard de l'établissement d'un partenariat. Les collectivités s'appuieront sur les valeurs et les principes qu'elles ont identifiés pour guider nos discussions et s'assurer que le projet est mis en oeuvre d'une manière qui améliorera le bien-être de leurs résidents.

Pendant qu'elles approfondissent leur exploration de la notion de partenariat, les municipalités participant au processus continuent de manifester l'intention d'améliorer leurs relations avec les collectivités autochtones voisines. La SGDN soutient leur apprentissage par des formations de sensibilisation culturelle et de promotion de la réconciliation, et fournit un soutien, au besoin, pour favoriser l'établissement de voies de communication officielles.

Conformément à l'engagement de la SGDN à favoriser le bien-être des collectivités, nous avons alloué des fonds à chaque collectivité hôte pour faire avancer des projets menés à leur initiative. Ces fonds ont été engagés pour s'assurer que chacune de nos collectivités hôtes est dans une position favorable pour participer et travailler activement avec la SGDN.

Après la sélection du site en 2023, nous passerons de l'exploration de la possibilité de créer un partenariat et de la réalisation de cet objectif avec les collectivités hôtes et régionales, à la mise en oeuvre et à la gouvernance globale des accords de partenariat. La concertation et l'élaboration d'un cadre qui se poursuivront pour tout ce qui concerne les partenariats porteront sur les valeurs communes et le soutien au bien-être à long terme de la collectivité. La participation des jeunes demeura également une priorité, compte tenu de la nature intergénérationnelle du projet et de la nécessité d'une transmission intergénérationnelle des connaissances pour soutenir sa mise en oeuvre.

En fin de compte, un seul site pourra être choisi pour le dépôt géologique en profondeur. La SGDN demeure résolue à s'assurer que les collectivités ont bénéficié de leur participation à mesure qu'elles quittent le processus de sélection d'un site. Nous tirons une grande fierté des commentaires reçus jusqu'à maintenant des dirigeants locaux, selon lesquels leurs collectivités ont tiré des avantages de leur participation au processus.

De plus, de 2022 à 2026, la SGDN:

- Continuera de lier contact avec les municipalités, les collectivités des Premières Nations et métisses des régions hôtes potentielles et les collectivités voisines pour les sensibiliser au projet et pour bâtir et entretenir des relations avec elles – en tenant compte de leurs lois, de leurs pratiques et de leur utilisation des terres;
- Réalisera des études socioéconomiques pour évaluer plus avant les répercussions et les retombées potentielles du projet;
- Travaillera avec les collectivités hôtes potentielles en vue de les sensibiliser au projet et d'identifier les partenaires requis pour créer des partenariats solidaires et résilients;
- Fera en sorte que les collectivités participant au processus de sélection d'un site aient les ressources et les renseignements nécessaires pour participer pleinement aux activités de sélection d'un site, réfléchir à leur intérêt et prendre une décision éclairée;
- Élaborera des accords mutuellement acceptables pour l'établissement du dépôt géologique en profondeur dans chaque région hôte potentielle et, une fois le site choisi, entreprendra la mise en oeuvre des accords dans la région hôte, qui passera au stade du processus de décision réglementaire;
- Veillera, par le biais de partenariats, à ce que les collectivités disposent de ressources suffisantes pour participer activement au processus réglementaire.



TRANSPORT

La SGDN :

- Démontrera la possibilité qu'un plan de transport puisse jouir d'une acceptation sociale au terme d'un dialogue sur le cadre de planification du transport;
- Continuera d'affiner le système de transport du combustible irradié;
- Commencera à mettre en oeuvre le cadre de planification du transport, qui sera révisé tous les trois ans.

La SGDN élabore actuellement des plans sûrs, sécuritaires et socialement acceptables qui encadreront le transport du combustible nucléaire irradié depuis les sites actuels d'entreposage provisoire jusqu'au dépôt géologique en profondeur.

Sur le plan technique, le combustible nucléaire irradié peut être transporté de manière sûre et sécuritaire au moyen de colis de transport robustes. Selon les exigences du processus de sélection d'un site, une route acceptable de transport doit être susceptible de pouvoir être aménagée. La SGDN continue de mener des évaluations techniques pour aider à définir les routes de transport potentielles.

La planification et l'évaluation des dispositions de transport tiendront pleinement compte des exigences réglementaires encadrant le transport sûr du combustible nucléaire irradié entre plusieurs provinces. Les activités de planification de la concertation technique et sociale concernant le site hôte se poursuivront après la sélection du site en 2023. Nous prévoyons commencer à transporter le combustible irradié vers le site du dépôt géologique en profondeur au cours des années 2040, lorsque le dépôt sera en service.

En plus des exigences techniques, les considérations sociales sont importantes pour notre processus de planification. Nous sommes conscients que le transport du combustible nucléaire irradié est un sujet important pour les Canadiens et les peuples autochtones, et nous suivons une approche collaborative, où les décisions sont prises en commun.

Cette approche axée sur la collaboration a donné lieu à un projet de cadre de planification du transport qui servira de base à l'élaboration d'un plan de transport socialement acceptable. Les consultations sur ce cadre et les mises à jour qui seront apportées à la description du concept de système de transport du combustible irradié permettront de nous assurer qu'un plan de transport socialement acceptable pourra être élaboré et soutiendront la sélection d'un site en 2023.

Conformément au cadre de planification du transport, la SGDN continuera de le mettre en oeuvre tout en sollicitant les commentaires du public pour nous assurer que notre planification continue de refléter les attentes des Canadiens et des peuples autochtones. La SGDN reconnaît que la planification du transport intéresse un large éventail de personnes et de groupes et nous nous employons à comprendre leurs intérêts afin que nous puissions continuer de répondre à leurs questions et à leurs préoccupations.

Il est important que les peuples autochtones participent à la planification du transport. Abordant tout notre travail sous l'angle de la réconciliation, nous reconnaissons que les injustices perpétrées dans le passé et encore aujourd'hui dans notre pays nous imposent de travailler à bâtir des relations positives et respectueuses fondées sur la confiance, les droits et l'équité.

.

De plus, de 2022 à 2026, la SGDN :

- Poursuivra la planification du transport en tenant compte des valeurs, des principes et des objectifs des citoyens;
- Entreprendra des études sur la logistique du transport ainsi que des évaluations des risques posés par le transport;
- Cherchera à obtenir auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire des certificats d'approbation de la conception des colis de transport routier et ferroviaire, selon le cas;
- Établira à des fins de planification les principales exigences relatives à la gestion des urgences et à la sécurité du transport;
- Continuera d'élargir nos activités de dialogue pour inclure les municipalités et les collectivités autochtones situées le long des routes potentielles de transport, ainsi que les personnes et les groupes intéressés;
- Tiendra au courant de nos progrès les collectivités hôtes d'installations nucléaires au Canada, y compris en ce qui a trait à la planification du transport du combustible nucléaire irradié depuis ces collectivités jusqu'au dépôt géologique en profondeur.

Élaboration d'une Stratégie intégrée canadienne pour les déchets radioactifs

En 2020, le ministre des Ressources naturelles a demandé à la SGDN de diriger l'élaboration d'une Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs afin qu'une solution de gestion à long terme soit trouvée pour tous les déchets radioactifs canadiens (plandechetsradioactifs.ca).

Nous avons été sollicités pour diriger l'élaboration de la stratégie en partie en raison de nos quelque 20 années d'expertise dans la concertation avec les Canadiens et les peuples autochtones sur les plans de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. Ces travaux sont axés sur les déchets de faible et moyenne activité pour lesquels aucun plan à long terme n'a été mis en place.

La SGDN suit un processus de concertation ouvert et transparent pour faire en sorte que la stratégie reflète les valeurs et les intérêts du public. En 2021, nous avons fait de grands pas. Nous avons écouté des collectivités de tout le Canada, des peuples autochtones et des experts techniques afin de pouvoir fournir des recommandations pratiques au gouvernement du Canada sur une stratégie plus exhaustive de gestion des déchets radioactifs.

Nous avons accueilli notre premier Sommet canadien sur les déchets radioactifs, organisé 12 événements de concertation avec des collectivités et dirigé une série d'ateliers techniques et de tables rondes avec les parties intéressées. Nous avons aussi échangé avec les peuples autochtones au moyen d'activités qui leur étaient consacrées. Les points de vue que nous avons entendus sont d'une grande utilité pour formuler des recommandations éclairées et pratiques à l'intention du gouvernement canadien sur une Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs.

Comme le processus de concertation de la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs entre maintenant dans la phase de la déclaration des résultats, ces événements et séances seront résumés dans une série de rapports « Ce que nous avons entendu », qui seront publiés au cours du premier semestre de 2022. Ces rapports seront accessibles au public et contribueront à l'élaboration de la stratégie.

Nous avons également produit un rapport sur les options techniques possibles, un résumé accessible de ce rapport ainsi que divers outils d'apprentissage pour faire en sorte que les informations sur les options de gestion à long terme des déchets radioactifs du Canada soient disponibles pour ceux et celles qui souhaitent en savoir plus sur le sujet et faire part de leurs points de vue.

Nous avons sollicité l'avis des Canadiens et des peuples autochtones pour élaborer une stratégie pour les déchets radioactifs de faible et moyenne activité. Nous avons dû pour cela trouver de nouvelles façons de collaborer avec les personnes et les organisations intéressées tout en respectant les directives de la santé publique liées à la pandémie de COVID-19. Les personnes intéressées auront l'occasion de donner leur avis sur les recommandations à l'adresse plandechetsradioactifs.ca avant que ces recommandations soient présentées au gouvernement.

Tous les déchets radioactifs canadiens sont actuellement gérés de manière sûre dans des installations provisoires. Une stratégie intégrée garantira que ces matières continueront à long terme d'être gérées conformément aux meilleures pratiques internationales. S'appuyant sur plusieurs travaux réalisés antérieurement, cette stratégie représente une prochaine étape dans la détermination et la correction des lacunes qui existent dans la planification de la gestion des déchets radioactifs et jette un regard plus loin dans le futur.

Les recommandations de la SGDN ne seront pas finalisées tant que le gouvernement du Canada n'aura pas terminé la modernisation de sa politique en matière de déchets radioactifs. La Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs s'appuiera sur cet examen de la politique et sera finalisée dès qu'une orientation sera connue.

Assurer la gouvernance et la reddition de comptes

La SGDN maintient une structure de gouvernance responsable afin que le public canadien puisse avoir confiance dans la conduite de nos affaires. La gouvernance de la SGDN comprend les organisations membres, le Conseil d'administration et le Conseil consultatif. La SGDN doit se conformer aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) et est assujettie à la surveillance du ministre des Ressources naturelles.

Membres

Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec sont les membres fondateurs de la SGDN. La convention d'affiliation et les règlements généraux définissent les rôles et les responsabilités des membres au regard des objectifs de la *LDCN* et du mandat de mise en oeuvre de la SGDN. La SGDN fait rapport régulièrement à nos sociétés membres.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance et d'exercer un leadership en ce qui a trait à l'élaboration des orientations stratégiques de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par les sociétés membres. Le Conseil d'administration est actuellement formé de neuf personnes représentant un large éventail de compétences reliées à l'industrie nucléaire et à d'autres domaines, y compris à la culture autochtone et à la gestion financière.

Conseil consultatif

En vertu de la *LDCN*, le Conseil d'administration doit s'adjoindre un Conseil consultatif chargé d'examiner et de commenter les travaux de la SGDN. Le Conseil consultatif se réunit régulièrement avec la haute direction de la SGDN, examinant de près les plans et les activités de la Société et fournissant en continu des conseils et des avis.

L'expertise des membres du Conseil consultatif couvre une vaste gamme de domaines, dont le génie, la concertation avec les collectivités, les affaires publiques, l'environnement, le droit, le développement durable, les relations avec les Autochtones, le savoir autochtone et la recherche axée sur les collectivités. Les membres du Conseil consultatif possèdent de bonnes connaissances dans un éventail de sujets, dont les questions liées à la gestion des déchets nucléaires, et sont expérimentés dans le travail avec les citoyens et les collectivités sur des questions de politiques publiques très variées.

Conseil des aînés et des jeunes

Le Conseil des aînés et des jeunes est un organe consultatif indépendant composé d'aînés et de jeunes des Premières Nations et des peuples métis. Il se réunit régulièrement au cours de l'année pour conseiller la SGDN sur la façon d'appliquer le savoir autochtone à la mise en oeuvre du projet de la Gestion adaptative progressive. De plus, le Conseil offre des recommandations à la SGDN sur les mesures qui pourraient contribuer au développement et au maintien de bonnes relations avec les collectivités et organisations des Premières Nations et métisses.

Système intégré de gestion

La SGDN utilise un système intégré de gestion des activités qui soutiennent la gestion à long terme des déchets nucléaires. La SGDN veille à ce que notre système de gestion soit conforme aux normes canadiennes et internationales en matière de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité.

Le système de gestion de la SGDN est également conforme à la norme CSA N286-12, *Exigences relatives aux systèmes de gestion des installations nucléaires*, qui couvre les installations de déchets nucléaires et s'appuie sur les normes internationales.

Le système intégré de gestion de la SGDN a pour but de garantir que l'organisation s'appuie sur des bases solides pour mener à bien notre mission et mettre en pratique nos valeurs. L'accent mis sur la protection des personnes et de l'environnement pour les générations à venir est entièrement conforme au principe de gestion de la norme CSA N286-12, selon lequel la sûreté doit constituer le fondement premier de nos décisions et de nos actions.

Examens indépendants

Conformément aux recommandations du Conseil consultatif, la SGDN continuera de solliciter l'avis et les commentaires d'experts externes sur notre programme technique. Comme le programme continue d'évoluer d'une phase de recherche vers une phase de conception, de fabrication et de démonstration, les examens portent de plus en plus sur des aspects et des éléments précis de la conception. Ces examens permettent de nous assurer du bien-fondé scientifique de notre approche, contribuent à la conception et à la qualité de l'ensemble du programme et aident à accroître la confiance du public dans les plans de mise en oeuvre et le processus décisionnel de la SGDN.

Présentation de rapports

La SGDN se conforme à des normes très élevées pour ce qui est de la présentation de rapports qui démontrent la sûreté, l'intégrité, l'excellence, la collaboration, la responsabilité et la transparence que nous exerçons dans la mise en oeuvre du projet. Nous faisons régulièrement état de nos progrès, particulièrement en réponse aux commentaires des Canadiens et à l'évolution de l'environnement.

Nous sommes tenus, en vertu de la *LDCN*, de publier des rapports annuels et triennaux. Chacun de ces rapports doit être présenté en même temps au ministre des Ressources naturelles et au public. Le ministre dépose chaque rapport au Parlement et publie une déclaration à son égard.

Transparence

La SGDN est résolue à faire preuve d'ouverture et de transparence dans nos processus, nos communications et notre processus décisionnel afin que les Canadiens et les peuples autochtones comprennent clairement l'approche que nous mettons en oeuvre. Pour démontrer cet engagement, nous appliquons une *Politique sur la transparence* (2020). Transmettre l'information et encourager l'échange des points de vue sont essentiels à notre mandat et nous veillons à ce que nos pratiques soient conformes à l'esprit de la *Politique sur la réconciliation* (2019) de la SGDN et de tous les textes législatifs portant sur la liberté de l'information, l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Glossaire

Combustible nucléaire irradié : combustible retiré d'un réacteur à fission nucléaire commercial ou de recherche. Le combustible nucléaire irradié est classé déchet radioactif de haute activité.

Consentement : élément fondamental du processus de sélection d'un site. Depuis le tout début de nos activités, la SGDN a établi un certain nombre de principes relatifs au consentement. Ceux-ci comprennent : l'engagement à n'établir le projet que dans une région comprenant des hôtes informés et consentants, offrir le temps et les ressources nécessaires pour que les collectivités puissent prendre une décision sur le projet en toute connaissance de cause et faire la démonstration convaincante du consentement de la collectivité.

Au-delà de la démonstration fournie par les collectivités, la SGDN doit également s'assurer que les autres exigences et engagements énoncés dans le processus de sélection d'un site pourront être remplis avant que le projet ne soit mis en oeuvre dans la région en question.

Dépôt géologique en profondeur : installation pour le stockage à grande profondeur sous terre du combustible nucléaire irradié, où des barrières tant naturelles qu'ouvragées le confinent et l'isolent des personnes et de l'environnement pour des générations à venir. Sa conception peut permettre le retrait du combustible nucléaire irradié.

Gestion à long terme du combustible nucléaire irradié : le confinement et l'isolement des substances radioactives. La radioactivité diminue substantiellement avec le temps, principalement en raison de la désintégration des radionucléides à vie courte. La radioactivité du combustible nucléaire irradié diminue jusqu'à environ un pour cent de sa valeur initiale au bout d'un an, à environ 0,1 pour cent au bout de 10 ans et à environ 0,01 pour cent au bout de 100 ans. Après environ un million d'années, la radioactivité du combustible nucléaire irradié est sensiblement équivalente à celle de l'uranium naturel.

Grappe de combustible : utilisée dans les réacteurs nucléaires CANDU, elle est fabriquée en agglomérant de l'oxyde d'uranium pour en faire des pastilles. Les pastilles sont insérées dans des tubes en Zircaloy (un alliage du métal zirconium résistant à la corrosion), lesquels sont soudés les uns aux autres pour former une grappe de combustible. Chaque grappe contient environ 1000 pastilles d'oxyde d'uranium.

Installation facultative de stockage souterrain à faible profondeur : consisterait en la construction d'une installation de stockage au sein d'une caverne rocheuse à faible profondeur sur le site choisi pour le dépôt géologique en profondeur. Cette option n'est pas présentée dans le plan de mise en oeuvre parce que le combustible irradié restera dans les installations d'entreposage provisoire jusqu'à ce que le dépôt soit en service.

Petits réacteurs modulaires (PRM) : ces réacteurs constituent une solution de rechange aux réacteurs nucléaires de grande puissance. Les PRM peuvent être achetés et construits selon une approche modulaire. La SGDN sera responsable de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié créé par toute technologie nouvelle ou émergente qui pourrait être mise en oeuvre au Canada, comme les PRM.

Récupérabilité : la possibilité de retirer le combustible nucléaire irradié de l'endroit où il a été placé. La récupérabilité est un élément important de la Gestion adaptative progressive et a été incorporée au plan à la demande des Canadiens. Elle fait partie d'une approche de gestion des risques qui permettra la prise de mesures correctives si le dépôt ne fonctionne pas comme prévu ou si, un jour, de nouvelles technologies permettant d'améliorer considérablement la sûreté de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié étaient mises au point. Même si le combustible nucléaire irradié sera récupérable dans le cadre du projet, le processus de récupération posera un défi de plus en plus grand à mesure que les conteneurs de combustible nucléaire irradié seront scellés dans les salles de mise en place et que, plusieurs années plus tard, les tunnels et puits d'accès seront remblayés et scellés.

Sûreté : la protection des individus, de la société et de l'environnement contre les effets dommageables ou dangereux du combustible nucléaire irradié, maintenant et dans l'avenir.

Note sur la terminologie utilisée : dans ce document, nous employons les termes « Autochtones », « autochtones », « Premières Nations », « Métis » et « métis ». Notre intention est d'honorer et de respecter les peuples, les nations et les collectivités, ainsi que les conceptions ancestrales et contemporaines qu'ils peuvent avoir.

Ce qu'on nous a dit

En mars 2021, la SGDN a publié *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2021 à 2025* – notre plan quinquennal précédent – et a invité le public à l'examiner et à le commenter.

Nous avons également publié un sondage numérique pour accompagner le rapport, afin de solliciter les commentaires en ligne des Canadiens et des peuples autochtones. C'était la première fois que nous utilisions un sondage numérique pour ce rapport et nous avons reçu 761 réponses. Cette nouvelle approche est l'un des nombreux exemples de la façon dont la SGDN recourt aux technologies numériques pour offrir plus d'options de concertation au sujet du plan canadien. Nous recevons aussi des idées intéressantes pendant que nous continuons de rendre les documents comme celui-ci plus accessibles.

Nous avons reçu des commentaires d'organisations et de particuliers de tout le pays, de personnes qui vivent dans les régions hôtes potentielles et de personnes qui vivent à l'étranger.

Le sondage fournit un instantané de la pensée des répondants. Il nous donne un aperçu de la confiance qu'ils ont dans notre capacité à mettre en oeuvre le plan canadien et ses résultats ont également révélé certains domaines d'amélioration relevés par les répondants. Ce type de contribution publique éclaire et guide notre travail et les commentaires reçus nous ont aidés à réviser le présent plan.

Plusieurs thèmes ont été dégagés des réponses. Voici un résumé des propos que nous avons entendus.

Confiance dans le plan canadien

La majorité des répondants à notre sondage numérique ont dit avoir confiance dans la capacité de la SGDN à mettre en oeuvre le plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

Le sondage demandait aux répondants s'ils avaient confiance dans la capacité de la SGDN à mettre en oeuvre le plan, ainsi que dans chacune de nos priorités de planification – l'ingénierie, l'évaluation des sites, la sûreté, la mobilisation, les partenariats, le transport et l'autorisation. Dans l'ensemble, et pour chaque priorité, 55 pour cent des répondants ont dit avoir « confiance » ou « une grande confiance » dans la capacité de la SGDN à mettre en oeuvre le plan et à protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir.

Bien entendu, l'envers de cette majorité montre que plusieurs Canadiens et peuples autochtones ont des interrogations sur notre travail et sur le plan canadien. Le sondage a révélé des variations régionales dans les niveaux de confiance. Il indique que dans le sud-ouest de l'Ontario, 72 pour cent des répondants avaient confiance dans le plan canadien, alors que dans le nord-ouest, ce chiffre n'était de 50 pour cent.

Ce clivage régional a incité la SGDN à nous pencher sur la façon dont nous communiquons nos informations aux résidents de chaque région. Nous avons poursuivi notre travail dans le sud-ouest et, au cours de l'été 2021, nous avons déployé davantage d'efforts de communication et de possibilités de concertation pour renseigner les gens dans le nord-ouest. Nous avons notamment réaménagé notre bureau d'Ignace et augmenté le nombre de visites de notre Centre mobile *En savoir plus*, une exposition itinérante conçue pour parcourir le pays et faire connaître le plan canadien.

Transport

Le transport du combustible nucléaire irradié est un autre domaine au sujet duquel les répondants au sondage ont soulevé des questions et des considérations propres à leur région.

Les réponses au sondage provenant du nord-ouest et des collectivités où du combustible irradié est actuellement entreposé ont exprimé le souhait d'en savoir plus sur les plans visant à transporter de manière sûre le combustible nucléaire irradié. Les répondants nous ont dit qu'ils avaient encore des questions concernant la sûreté du transport du combustible irradié et les effets de l'augmentation de la circulation routière ou ferroviaire. Toutefois, 76 pour cent des répondants nous ont fait savoir qu'ils comprenaient qu'il s'agissait d'un domaine prioritaire pour la SGDN.

La SGDN a également travaillé avec les Canadiens et les peuples autochtones sur notre cadre de planification du transport, qui a été publié en 2021. Les résultats du sondage ont montré que nous pourrions faire plus d'efforts pour informer le public au Canada au sujet du bilan mondial en matière de transport sûr des matières radioactives. Cela permettrait de jeter une base solide pour l'élaboration d'un plan de transport socialement acceptable.

Sûreté à long terme

La majorité des commentaires sur nos priorités de planification en matière de sûreté et d'ingénierie étaient favorables, et les Canadiens et les peuples autochtones ont indiqué qu'ils voulaient en savoir plus sur la sûreté à très long terme.

Il existe un consensus scientifique international, fondé sur des décennies d'études scientifiques, selon lequel un dépôt géologique en profondeur constitue la meilleure solution pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. La SGDN vérifie et évalue constamment notre conception et nos hypothèses, et notre travail vise à nous assurer que le dépôt pourra confiner de manière sûre et à très long terme le combustible nucléaire irradié – soit aussi longtemps qu'il le faudra pour que le combustible nucléaire irradié retrouve le niveau de radioactivité du minerai d'uranium à l'état naturel.

Tout au long de 2021, et au cours des années à venir, nous avons vérifié et nous continuerons de vérifier ces hypothèses. Au cours de la période de cinq ans visée par ce plan, nous constituerons un dossier de sûreté qui rassurera les Canadiens et les peuples autochtones sur les aspects qui les préoccupent. Nous nous engagerons également dans un processus de décision réglementaire rigoureux, en vertu duquel nous serons tenus de démontrer la sûreté de la conception du dépôt. Pour plus de détails, veuillez lire la section *Priorités de planification* du présent plan.

La protection des personnes et de l'environnement pour les générations à venir est à la base de tout ce que nous faisons et de toutes les décisions que nous prenons dans le cadre de la mise en oeuvre du plan canadien.

L'eau

De nombreux répondants au sondage ont souligné que la protection de l'eau était un domaine d'une importance capitale.

Nous partageons cette valeur à la SGDN. L'eau est une force vitale qui nous nourrit, circule entre nous et façonne la terre. La protection de l'eau, des gens et de l'environnement est une priorité que nous partageons avec les Canadiens et les peuples autochtones.

L'objectif du plan canadien – la raison pour laquelle nous investissons du temps, des efforts et de l'argent pour le mettre en oeuvre – est de protéger les gens et l'environnement, y compris l'eau.

En écoutant les gardiens du savoir autochtone, les aînés autochtones, les scientifiques, les responsables de la conservation, les professionnels de l'industrie, les jeunes et d'autres personnes, en travaillant avec eux, et en intégrant ce que nous apprenons dans nos travaux, nous évaluons continuellement l'impact potentiel du projet sur la qualité de l'eau, les réseaux d'approvisionnement en eau et les milieux environnants, ce qui nous permettra de continuer de protéger tous les types d'eau.

Nous étudiions déjà l'eau sur les sites potentiels de dépôt et à proximité. Dans le dépôt proposé, le combustible nucléaire irradié sera isolé à grande distance de l'eau à l'aide d'une série de barrières ouvragées et naturelles que nous appelons le système à barrières multiples. Ce système est conçu pour maintenir le combustible nucléaire irradié à l'intérieur du dépôt et l'eau à l'extérieur, afin que les deux n'entrent pas en contact l'un avec l'autre.

Plusieurs études, dont des études de forage, nous ont appris qu'à la profondeur du dépôt géologique en profondeur proposé, il y a très peu d'eau. La roche à cette profondeur est essentiellement déconnectée de l'eau à la surface depuis des millions, voire des milliards d'années. La roche agit également comme une barrière naturelle et fait partie du système à barrières multiples qui confinera le combustible nucléaire irradié dans le dépôt et l'isolera de la quantité très limitée d'eau présente dans la roche et dans le milieu environnant.

Les réponses que nous avons reçues ont souligné l'importance de ce travail, et nous travaillons continuellement pour faire en sorte de protéger l'eau. Nous avons également fourni davantage d'informations sur notre site Web, dont une page consacrée à la protection de l'eau (www.nwmo.ca/water), et répondu aux questions des membres de la collectivité dans la section *Vous nous avez demandé* en ligne (www.nwmo.ca/waterFAQ).

Réconciliation

La SGDN s'est fermement engagée à promouvoir la réconciliation. Le savoir autochtone est intégré à tout ce que nous faisons. Il s'agit là d'engagements majeurs et de valeurs importantes pour notre organisation. Les répondants nous ont dit en majorité qu'ils partageaient ces priorités et qu'ils voulaient que nous continuions à en faire plus pour démontrer les résultats de notre travail dans ces domaines.

Au cours de la dernière année, nous avons réalisé une vérification de la mise en oeuvre de notre *Politique sur la réconciliation* (2019). Cet examen nous a permis de cerner les domaines où nous réussissons bien et ceux que nous pourrions améliorer. Il s'agit d'un outil important qui permet de nous assurer que nous ne nous contentons pas d'affirmer que nous nous sommes engagés envers la réconciliation. Il nous oblige à rendre compte des mesures que nous prenons pour respecter ces engagements.

Nous avons également intensifié nos efforts de communication concernant la manière dont nous intégrons le savoir autochtone. Vous constaterez que le savoir autochtone est clairement intégré au contenu de ce rapport, et surtout de notre Rapport annuel, qui a été publié en même temps que ce document. C'est une façon de nous assurer que les gens comprennent que le savoir autochtone est aussi essentiel à notre travail que la compréhension de la composition de la roche ou du cuivre.

Enfin, nous avons reçu une minorité de commentaires qui n'étaient aucunement en accord avec nos valeurs. La SGDN ne tolère pas les propos haineux et nous avons fait en sorte que nos plateformes de concertation – en personne et en ligne – soient des espaces sûrs. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, la SGDN a supprimé les commentaires offensants, communiqué aux utilisateurs nos lignes directrices relatives aux communautés en ligne et dénoncé publiquement des remarques faites sur la page Facebook de la SGDN. Nous soutenons les collectivités qui souhaitent en savoir plus sur la façon dont elles peuvent contribuer à la réconciliation et nous faisons régulièrement des dons à des organisations qui appuient cette cause.

C'est ce que nous devons faire. C'est également pragmatique : les peuples autochtones ont le droit constitutionnel de donner leur avis sur les grands projets d'infrastructure, y compris sur un dépôt géologique en profondeur.

Consentement et partenariat

Nous avons entendu des gens qui pensaient que nous ne traitions peut-être pas les deux régions hôtes potentielles sur un pied d'égalité.

Un des principes qui sous-tendent le présent plan est que nous devons travailler avec tous ceux et celles qui sont intéressés. En collaboration avec les collectivités des deux régions hôtes potentielles restantes, nous sommes résolus à définir ce à quoi le partenariat devrait ressembler et à élaborer des critères pour déterminer si une collectivité consent au projet, comme nous l'avons décrit à la section *Sélection d'un site* de ce plan.

À plusieurs égards, une différente approche doit être adoptée pour chacune des deux régions. Chaque collectivité a ses propres besoins, priorités et aspirations. En raison des éléments géologiques qui les distinguent, les travaux d'évaluation technique différeront.

Un certain nombre de répondants nous ont dit qu'ils souhaitaient que la SGDN précise clairement comment elle définit le concept du « consentement ».

Cependant, nous pensons que ce n'est pas à nous de déterminer ce que signifie le consentement pour une collectivité. Il revient plutôt aux collectivités de nous dire ce que cela suppose pour elles et comment nous pourrons ensuite l'évaluer. C'est pourquoi nous aidons nos régions hôtes potentielles à élaborer leur propre définition du consentement et à réfléchir à ce à quoi pourrait ressembler un partenariat.

En 2021, le canton d'Ignace et la municipalité de South Bruce sont arrivés séparément au terme de leur processus visant à déterminer comment ils exprimeront leur consentement à accueillir un dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié. Il s'agit d'une étape importante dans le processus de sélection d'un site.

À Ignace, le consentement sera déterminé par une résolution du conseil municipal éclairée par les commentaires du public. À South Bruce, le conseil municipal a approuvé un processus de détermination du consentement de la collectivité selon lequel une élection partielle se tiendra après la négociation d'un projet d'accord d'hébergement.

Nous avons toujours dit que le plan canadien n'avancera que dans une région comptant des hôtes informés et consentants et où la municipalité, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres de la région travaillent ensemble à sa mise en oeuvre. Un dialogue ouvert et transparent avec le public ainsi que l'écoute des différents points de vue ont toujours été des éléments fondamentaux de l'approche de la SGDN et continueront de faire partie intégrante de chaque étape future du projet.

Questions des collectivités environnantes des sites potentiels

Les réponses au sondage nous ont révélé que les personnes qui vivent à proximité des régions hôtes potentielles – mais pas directement dans celles-ci – veulent en savoir plus sur le plan canadien. Elles nous ont posé des questions sur les effets du transport, la protection de l'eau, l'impact de l'augmentation du niveau d'emploi dans la région et la sûreté à long terme du dépôt.

C'est pourquoi la SGDN s'est engagée à être présente dans les collectivités situées autour des régions hôtes potentielles, afin de s'assurer que les gens disposent des informations dont ils ont besoin sur le plan canadien. En 2021, notre Centre mobile *En savoir plus* a visité 32 collectivités et nous avons rencontré des représentants de 49 conseils municipaux. Notre personnel chargé de la concertation a également participé à plus de 50 activités dans les collectivités, offrant aux résidents locaux de nombreuses occasions de se renseigner et d'interagir avec la SGDN.

Dans le sud de l'Ontario, nous continuons d'entendre des questions sur les incidences que le projet pourrait avoir sur la valeur des propriétés. La SGDN s'est engagée à élaborer, en consultation avec la municipalité de South Bruce, un programme qui permettra aux résidents situés près du dépôt géologique en profondeur d'avoir l'assurance que la valeur de leur propriété sera protégée si la région de la NOS-South Bruce est choisie comme site d'accueil du projet.

La SGDN veille à ce que les Canadiens et les peuples autochtones disposent des informations dont ils ont besoin pour comprendre le plan canadien. Le présent rapport est l'un des documents produits à cette fin. Nous vous encourageons à répondre au sondage de cette année et à nous faire part de votre opinion sur nos priorités et les prochaines étapes qui mèneront à la construction d'un dépôt géologique en profondeur pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

Faites-nous part de vos réflexions

Vos commentaires sont essentiels à la mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

Chaque année, nous demandons aux Canadiens et aux peuples autochtones de contribuer par des commentaires au plan de mise en oeuvre qui éclairera et orientera nos travaux. Nous tenons ensuite compte de ces commentaires lors de notre planification et nous décrivons chaque année dans le plan de mise en oeuvre ce que le public nous a dit l'année précédente.

Notre formulaire de commentaires sur le plan de mise en oeuvre est disponible en ligne. Nous vous invitons à suivre le lien www.nwmo.ca/implementationplan et à nous faire part de vos réflexions **d'ici le 10 juin 2022**.

Vous pouvez également nous envoyer un courriel à l'adresse learnmore@nwmo.ca ou nous envoyer une lettre par la poste. Dans toute réponse écrite, veuillez indiquer votre nom, votre adresse postale et vos coordonnées.

Veuillez adresser votre réponse à :

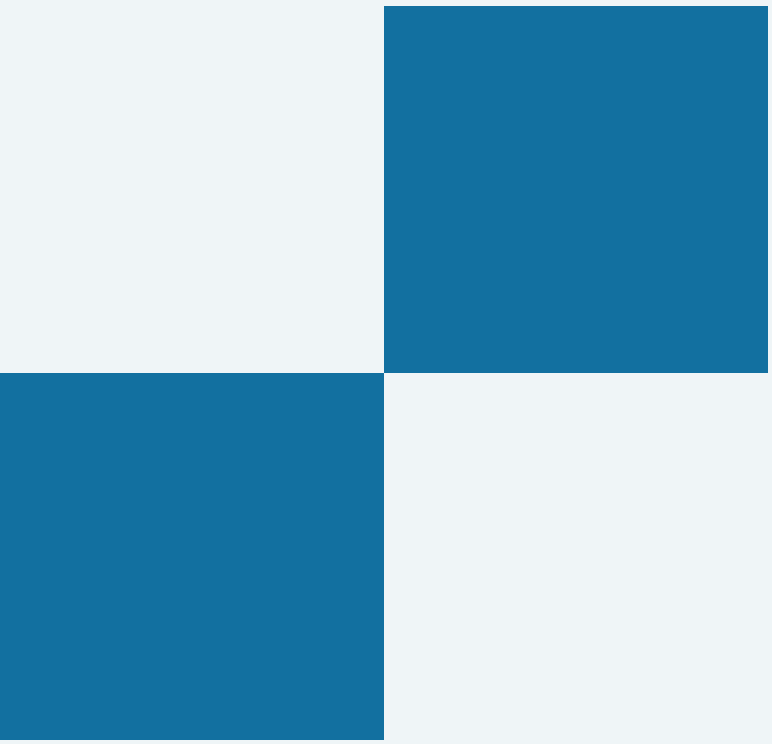
Lisa Frizzell
Vice-présidente des communications, SGDN
Re. : Plan de mise en oeuvre 2022 à 2026
22, avenue St. Clair Est, 4e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 4e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmo.ca
Site Web : www.nwmo.ca

@nwmocanada
@LaSGDN
/company/nwmocanada

© 2022 Société de gestion des déchets nucléaires



NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES